

Reclassement des AS et des AP

Le reclassement des A.S. et A.P. en catégorie B :

UN VOL MANIFESTE DE NOTRE ANCIENNETE !

Les AS et AP voient enfin leur diplôme reconnu au niveau BAC. Cette reconnaissance va se traduire par le reclassement en Cat B avec le maintien de la catégorie active (ouverture des droits à la retraite à l'âge de 57 ans). La mise en œuvre du reclassement en Cat B des Aides-Soignants et Auxiliaires de Puériculture au CHU de Clermont-Ferrand sera vraisemblablement effective sur la fiche de paye **de janvier 2022, avec un rappel au 1^{er} octobre 2021.**

Le reclassement des AS et AP en Cat B apporte des augmentations de salaire net par mois allant **de 7,47 € dans le pire des cas à 119,51 € dans le meilleur des cas.**

Pour toutes celles et ceux qui seront reclassés en Cat B, **le compte n'y est pas car notre ancienneté nous est volée et les possibilités d'atteindre le dernier échelon deviennent de fait quasi impossible.**

Sophie 35 ans, aide-soignante, a obtenu son diplôme d'AS en 2014, elle est titulaire depuis 2016.

Elle a 6 ans d'ancienneté en 2021 et se trouve à l'échelon 4, indice 338, de la grille C2 dans la Cat C. Elle va être reclassée à l'échelon 3, indice 359 du nouveau grade d'aide-soignant, de classe normale de la Cat B. Elle va gagner **78,43 € net/mois.**

Dans cette nouvelle grille, **il lui faudra 2 ans pour atteindre l'échelon 3** du nouveau grade d'aide-soignant, **donc Sophie perd 4 ans d'ancienneté !!!** Si elle était reclassée selon **son ancienneté de 6 ans**, elle serait classée à l'échelon 5 du nouveau grade d'AS de classe normale de la Cat B. **Elle doit gagner 168,05 € net de plus par mois.**



Cat C C2			Cat B Cl Normale			
Ech	Durée	IM	Ech	Durée	IM	Salaire Brut
1	1	334	1	1	343	1607.30
2	2	335	2	1	350	1607.30
3	2	336	3	1	359	1640.10
4	2	338	4	2	370	1682.27
5		346	5	2	383	1794.74
	6 ans			6 ans		



Cat C C2			Cat B Cl Normale			
Ech	Durée	IM	Ech	Durée	IM	Salaire Brut
7	2	365	7	3	409	1794.74
8	2	380	8	3	424	1855.65
9	3	392	9	3	439	1916.57
10	3	404	10	3	456	1986.86
11	4	412	11	4	480	2057.15
12			12		512	2399.23
	18 ans			9.5 ans		

Jean 48 ans, aide-soignant, est rentré à l'hôpital à 19 ans, il a été ASH puis il est devenu aide-soignant.

Suite aux reclassements successifs, il est au 10^e échelon, indice 404 du grade d'AS grille C2, Cat C. Jean a 29 ans d'ancienneté alors qu'il faut **18 ans pour atteindre cet échelon de la grille C2 : première disparition de 11 ans d'ancienneté avant ce nouveau reclassement.**

Il va être reclassé à l'échelon 7, indice 409, du nouveau grade d'AS de Classe Normale de la Cat B. Il va gagner **18,67 € net/mois.**

Il faut 9 ans 1/2 pour atteindre l'échelon 7 du nouveau grade d'AS. Au total : **19,5 ans d'ancienneté volatilisés !!!**

S'il était reclassé selon son ancienneté de 29 ans, il serait reclassé à l'échelon 12 du nouveau grade d'AS de Classe Normale de la Cat B, **il doit gagner 403,32 € net de plus par mois.**

Charlène 38 ans est entré à l'hôpital à 19 ans avec son diplôme d'aide-soignante. Elle a été mise en stage en 2003 puis titulaire depuis 2004. Suite aux reclassements successifs, elle est à l'échelon 8, indice 380 du grade d'AS, grille C2 de la Cat C.

Charlène a donc **18 ans d'ancienneté**, Dans cette **nouvelle grille**, il faut **13 ans** pour atteindre cet échelon de la grille C2 : **première disparition de 5 ans d'ancienneté réel avant même d'être classée.**

Elle va être classée à l'échelon 5, indice 383 du nouveau grade d'AS de la Classe Normale Cat B. **Elle va gagner 11,20 € net/mois.**

Dans la nouvelle grille de reclassement, **il faut 5 ans pour atteindre l'échelon 5, depuis son entrée dans la FPH**, donc au total : **14 ans d'anciennetés volatilisés !!!**

Si elle était reclassée selon son ancienneté de 19 ans, elle serait classée à l'échelon 10, du nouveau grade d'AS de classe normale de la Cat B, **elle doit gagner 283,81 € net de plus par mois.**



Cat C C2			Cat B CI Normale			
Ech	Durée	IM	Ech	Durée	IM	Salaire Brut
5	2	346	3	1	359	1682.27
6	2	354	4	2	370	1733.82
7	2	365	5	2	383	1794.74
8	2	380	6	2.5	396	1855.65
9	3	392	10	3	456	2136.82
	13 ans			5 ans		

Plus nos collègues sont anciennes, plus le vol d'ancienneté a été répété avec les différents reclassements qui ont lieu depuis des dizaines d'années.



Cat C C3			Cat B CI supérieure			
Ech	Durée	IM	Ech	Durée	IM	Salaire Brut
5	2	393	2	2	394	1846.28
6	2	403	3	2	406	1902.51
7	3	415	4	2	419	1963.43
8	3	430	5	2	437	2047.78
9	3	450	6	2.5	455	2132.13
	16 ans			9.5 ans		

Mauricette a 57 ans, est entrée à l'hôpital à 20 ans, a été ASH puis est devenue AS. Suite aux reclassements successifs elle est à l'échelon 9, indice 450 du grade d'AS Principal, grille C3 de la Cat C.

Mauricette a 37 ans d'ancienneté alors qu'il faut 16 ans, au mieux, pour atteindre le **9^{ème} échelon de la grille C3.**

Première disparition de 11 ans d'ancienneté réel avant même le nouveau reclassement.

Elle va être classée à l'échelon 6, indice 455, du nouveau grade d'AS de la Classe Sup Cat. B. **Elle va gagner 18,68 net/mois.** Sur les nouvelles grilles, **il faut 9 ans 1/2, dans le meilleur des cas, pour atteindre l'échelon 6, depuis son entrée dans la FPH**, du nouveau grade d'AS de la Classe Sup : jusqu'à **20 ans d'ancienneté volatilisés !!!**

Si elle était reclassée selon son ancienneté de 37 ans elle serait reclassée à l'échelle 11 du nouveau grade d'AS de la Classe Supérieure de la catégorie B, **elle doit gagner 373,44 € net de plus par mois.**

Cette ancienneté qui nous a été volée doit nous être rendue, les AS et les AP exigent leur positionnement dans les nouvelles grilles de la catégorie B selon leur ancienneté, notre métier est de plus en plus dangereux et nos conditions de travail de plus en plus difficiles.

La CGT revendique :

- L'intégration dans le salaire de base de la prime de 10 % des AS et AP
- La prise en compte de l'ancienneté totale pour le reclassement en catégorie B

Merci aux syndicats signataires du Ségur.

Pour plus d'explications contactez-nous au :

GM/CMP : 51.864 / 51.865 CHU Estaing : 50.400

**Hôpital L. Michel : 50.803
cgt@chuclermontferrand.fr**